

TENUE À JOUR DU RÔLE D'ÉVALUATION (ARTICLE 174)

- L'évaluateur modifie le rôle d'évaluation foncière pour :
 - ▣ Permis de construction ou de rénovation;
 - ▣ Diminution de la valeur suite à un incendie, une destruction ou une démolition;
 - ▣ Donner suite à des opérations cadastrales;
 - ▣ Tenir compte du changement d'occupant;
 - ▣ Donner suite aux recommandations d'un tribunal;
 - ▣ Autres mesures fiscales